



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

anesthésistes

Question écrite n° 77075

Texte de la question

M. Christian Ménard attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'évolution alarmante de la profession d'anesthésiste réanimateur à l'horizon 2020. Les jeunes anesthésistes en formation ne se dirigent plus vers le secteur libéral car il n'est pas assez attractif. Or, cela induira des problèmes particulièrement graves pour remplacer les actuels praticiens dans les cliniques privées. Ainsi, l'accès à la péridurale pour chaque femme lors de son accouchement pourrait ainsi être remis en cause. De plus, contrairement à la chirurgie, où l'on assiste, à un transfert du secteur public vers le secteur privé (70 % de l'activité de chirurgie est effectuée dans le privé), seulement un tiers des anesthésistes-réanimateurs y travaillent, provoquant de fait une augmentation de leur activité, dissuasive pour les jeunes et au détriment de la qualité des soins. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures susceptibles d'être prises pour enrayer ce phénomène qui, à terme, pourrait entraîner une dégradation irrémédiable du système de soins.

Données clés

Auteur : [M. Christian Ménard](#)

Circonscription : Finistère (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77075

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 2005, page 10132